
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE BIRON
Séance du 21 Février 2020

L'an deux mille vingt le 21 Février, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Bruno DESMAISON – Maire –

Présents : DESMAISON Bruno - DEMEULENAERE Sébastien - DELCOUSTAL Didier - HO THAM KOUIE Sandra RAMALHO Irène – ROUX Marie-Elisabeth - VEYSSIERES Sylvie.

Absent excusé : DOMINGIE Noël –

Convocation du 10 février 2020

Nombre de conseillers en exercice : 08 - Nombre de présents:-07- Nombre de votants 07

Objet : DENOMINATION DES VOIES
TABLEAU DES VOIES ET DES CHEMINS

Il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques. La dénomination des voies communales, et principalement celles à caractère de rue ou de place publique, est laissé au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même. Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L 2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour : 7
Contre : 0
Abstention : 0

Il convient, pour faciliter le repérage, l'accès des services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide la création des voies libellées suivantes :

- Chemin Clairefond
- Chemin des Bois
- Chemin des Chênes
- Chemin des Pins
- Chemin des Pruniers
- Chemin des Quatre Vents
- Chemin du Brame
- Chemin Henri IV

AR PREFECTURE

024-212400436-20200221-04_2020-DE
Reçu le 02/03/2020

- Place Jean Poussou
- Route de la Forêt de Biron
- Route de Las Plane
- Route de l Etang
- Route des Ecuries
- Route du Caolin
- Route du Château
- Route du Curé Ballande
- Route du Lavoir
- Rue de la Porte Nord
- Rue de la Porte Sud
- Rue des Anes
- Rue du Châtaignier
- Rue Notre Dame
- Rue Plaisance

Le Maire
Bruno DESMAISON

